



RECU EN PREFECTURE

Le 18 novembre 2021

VIA DOTELEC - S2LOW

025-212500565-20211104-D00662810-DE

EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 4 novembre 2021

Le Conseil Municipal, convoqué le 28 octobre 2021, s'est réuni à la salle du Conseil Municipal à l'Hôtel de Ville

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Étaient présents :

Mme Elise AEBISCHER, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n° 7), Mme Anne BENEDETTO, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH, M. Sébastien COUDRY, M. Philippe CREMER, M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Cyril DEVESA, Mme Lorine GAGLILOLO, Mme Sadia GHARET, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, M. Damien HUGUET, Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN, M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF

Secrétaire :

Mme Karine DENIS-LAMIT

Étaient absents :

M. Hasni ALEM, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Agnès MARTIN, M. Maxime PIGNARD, Mme Karima ROCHDI, Mme Claude VARET

Procurations de vote :

M. Hasni ALEM à M. André TERZO, M. Guillaume BAILLY à Mme Karine DENIS-LAMIT (jusqu'à la question n° 6 incluse), M. Kévin BERTAGNOLI à Mme Elise AEBISCHER, Mme Marie ETEVENARD à M. Nathan SOURISSEAU, M. Ludovic FAGAUT à Mme Myriam LEMERCIER, Mme Valérie HALLER à M. Damien HUGUET, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Laurence MULOT, M. Jean-Emmanuel LAFARGE à Mme Annaïck CHAUVET, Mme Agnès MARTIN à Mme Nathalie BOUVET, M. Maxime PIGNARD à Mme Christine WERTHE, Mme Karima ROCHDI à M. Laurent CROIZIER, Mme Claude VARET à Mme Marie LAMBERT.

OBJET : 34. Actualisation de la liste des emplois permanents - Création d'emplois d'adjoint d'animation (animateurs périscolaires) au sein de la Direction Education et d'un emploi d'adjoint technique (agent polyvalent d'établissement de la petite enfance) au sein de la Direction Petite Enfance

Actualisation de la liste des emplois permanents

Création d'emplois d'adjoint d'animation (animateurs périscolaires) au sein de la Direction Education et d'un emploi d'adjoint technique (agent polyvalent d'établissement de la petite enfance) au sein de la Direction Petite Enfance

Rapporteur : Mme Elise AEBISCHER, Adjointe

	Date	Avis
Commission n° 1	21/10/2021	Favorable unanime
Commission n° 3	20/10/2021	Pour information

Résumé : Il appartient au Conseil Municipal de fixer les 47 emplois nécessaires au fonctionnement des services. Il est proposé l'actualisation de la Liste des Emplois Permanents suite à la création d'emplois d'adjoint d'animation (animateur périscolaire) au sein de la direction de l'Education et d'un emploi d'adjoint technique (agent polyvalent d'établissement de la petite enfance) au sein de la Direction Petite Enfance. Cette mise à jour concerne le budget principal uniquement, les budgets annexes (Forêts et Archéologie Préventive) ne sont pas concernés par cette évolution.

I. Création de 46 emplois d'adjoint d'animation (animateurs périscolaires) au sein de la Direction Education

A/ Contexte

La Direction de l'Education de la Ville de Besançon organise des accueils périscolaires dans les 64 écoles maternelles, élémentaires et primaires publiques. Ces accueils permettent la prise en charge des enfants chaque jour d'école, le matin, le midi avec restauration scolaire et l'après-midi.

Depuis Août 2021, afin de simplifier la gestion des postes d'animateurs et d'améliorer leur attractivité, 282 emplois d'animateurs périscolaires à 49 % d'un temps complet ont été créés dans les effectifs permanents de la Ville de Besançon (temps de travail maximal pour un animateur travaillant à l'accueil périscolaire du matin, du midi et de l'après-midi).

A chaque rentrée scolaire et dans la perspective continue d'améliorer la capacité de la restauration scolaire, le nombre d'animateurs périscolaires évolue en fonction du nombre d'enfants inscrits eu égard au taux d'encadrement et dans le respect de la réglementation des accueils de loisirs. Ainsi, il est proposé de compléter la liste des emplois permanents d'animateurs périscolaires, en créant 10 emplois, afin de prendre en compte l'accroissement des effectifs pour l'accueil périscolaire du midi. Par ailleurs, le droit à l'éducation pour tous les enfants, quel que soit leur handicap, est un droit fondamental inclus dans la loi depuis 2013. L'École inclusive vise à assurer une scolarisation de qualité pour tous les élèves par la prise en compte de leurs singularités et de leurs besoins éducatifs particuliers. Ce droit s'étend à l'accueil des enfants en temps périscolaire. Avec la normalisation de l'inclusion scolaire, le nombre des enfants ayant une préconisation d'accompagnement individuel établi par la MDPH évolue à la hausse, principalement sur le temps d'accueil périscolaire du midi ou de l'après-midi.

Aujourd'hui, 36 animateurs contractuels sur des emplois non permanents sont mobilisés à cet effet ; ils accompagnent un ou plusieurs enfants avec des besoins particuliers (handicap, pathologies...), en cohérence avec la prise en charge organisée en temps scolaire lorsque l'inclusion dans le collectif n'est pas gérable.

Il est proposé que ces animateurs périscolaires bénéficient du même statut que les autres animateurs périscolaires.

B/ Evolution envisagée

Il est proposé de créer 46 emplois permanents dans les effectifs de la Ville de Besançon :

- 10 emplois d'adjoint d'animation (animateurs périscolaires), catégorie C, filière animation, grade de référence Adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe à temps non complet (49 %), pour adapter le nombre d'animateurs aux effectifs accueillis à la rentrée scolaire de septembre 2021,
- 36 emplois d'adjoint d'animation (animateurs en charge d'enfants à besoins particuliers), catégorie C, filière animation, grade de référence Adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe à temps non complet (49 %), pour déprécariser les animateurs en charge d'enfants à besoin particuliers et qu'ils bénéficient du même statut que les autres animateurs périscolaires.

Les animateurs auront pour missions :

- Programmer, encadrer et animer les activités périscolaires,
- Garantir la sécurité morale, physique et affective des enfants,
- Construire un cadre respectueux du bien-être et des capacités des enfants,
- Proposer et préparer des activités adaptées à l'âge et aux rythmes des enfants,
- Veiller au respect des règles d'hygiène,
- Faire participer les enfants au non-gaspillage alimentaire,
- Participer activement aux réunions d'équipe : partager, apporter et échanger sur les compétences,
- Rendre compte de l'activité et signaler les incidents et les difficultés rencontrées à l'animateur référent ou au directeur d'accueil de loisirs multisite,
- Participer à l'évaluation des activités et des projets et de son propre travail,
- Participer à l'élaboration et à la mise en œuvre du projet pédagogique,
- Construire du lien avec les acteurs éducatifs et les parents,
- Etablir un dialogue et une écoute avec les parents, les enfants et les acteurs éducatifs,
- Procéder au pointage nominatif des enfants inscrits aux accueils périscolaires,
- Remplir les déclarations d'accident en lien avec le directeur d'accueil de loisirs multisite.

Les animateurs en charge d'enfants à besoins particuliers ont les mêmes missions que les animateurs périscolaires et par ailleurs ils accompagnent dans le groupe, un ou plusieurs enfants identifiés comme ayant des besoins particuliers.

Ces postes seront pourvus en priorité par des personnes titulaires du BAFA ou équivalent, en conformité avec la réglementation des accueils collectifs de mineurs. Ils sont en partie financés par la Caisse d'Allocations Familiales dans le cadre de la Prestation de service Ordinaire ou dans le cadre de l'appel à projet dédié à l'amélioration de l'éducation inclusive.

Ces postes seront pourvus par des agents contractuels qui seront recrutés en application de l'article 3-3 (4[°]alinéa) de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et percevront une rémunération fixée en référence à un grade du cadre d'emploi des adjoints d'animation.

II. Création d'un emploi d'adjoint technique (agent polyvalent des établissements de la Petite Enfance) au sein de la Direction de la Petite Enfance

A / Contexte

La Direction Petite Enfance est confrontée régulièrement à des difficultés de remplacements d'agents absents alors qu'elle doit se conformer aux exigences réglementaires d'encadrement des jeunes enfants. L'accroissement du nombre de places en crèche proposées aux bisontins s'est accru de 11 berceaux en cette rentrée 2021/2022, et impacte en parallèle les besoins en remplacement. Cette création d'emploi permettrait d'absorber ces besoins. Un agent de la Direction de la Petite Enfance en Contrat à Durée Indéterminée en qualité d'assistante maternelle au sein du service

d'Accueil Familial ne souhaite plus exercer à domicile et a demandé une mutation en crèche collective.

D'un point de vue budgétaire, cette transformation devrait s'opérer à somme nulle en créant un emploi d'adjoint technique et en supprimant un emploi d'assistante maternelle.

B / Evolution envisagée

Il est donc proposé de créer un emploi d'adjoint technique (agent polyvalent d'établissement de la petite enfance), catégorie C, de la filière technique, grade de référence adjoint technique principal de 1^{ère} classe, à temps complet dans les effectifs permanents de la Ville de Besançon.

Cet emploi financera un poste affecté à la direction de la Petite Enfance, et aura pour missions :

- préparer et mettre en état de propreté dans le respect des protocoles en vigueur les locaux et le matériel servant directement aux enfants,
- assister le personnel de la crèche : règle d'hygiène et de sécurité, distribution des repas.
- participer à la prise en charge des enfants de manière ponctuelle, suivant les besoins
- gérer des stocks
- assurer la polyvalence pour respecter le taux d'encadrement.
- préparer le service des repas fournis par la Cuisine municipale (vérification du fonctionnement des équipements, de la bonne conformité de la livraison des conteneurs et des composantes froides du menu, mise en place des assiettes et couverts, nettoyage).

Dans l'hypothèse où le poste ne serait pas pourvu par un fonctionnaire, un agent contractuel pourra être recruté (en application de l'article 3-2 ou 3-3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984) et percevra une rémunération fixée en référence à un grade du cadre d'emploi des Adjoints techniques, ainsi que le régime indemnitaire afférent dans les conditions prévues par les délibérations en vigueur.

Liste des Emplois Permanents après mise à jour

Tous budgets

	Emplois ouverts au 30 septembre 2021	Emplois ouverts après évolution
Budget Principal	1932	1978
BA Archéologie préventive	3	3
BA Forêts	7	7
Ensemble	1942	1988

Budget Principal

Filière Cadre d'emploi ou métier	Cat.	Emplois ouverts	Evolution	Emplois ouverts après évolution
Filière administrative		229		229
Administrateurs Territoriaux	A	2		2
Attachés Territoriaux	A	61		61
Emplois fonctionnels administratifs	A	1		1
Rédacteurs Territoriaux	B	78		78
Adjoints administratifs territoriaux	C	87		87
Filière animation		413		459
Animateurs territoriaux	B	40		40
Adjoints territoriaux d'animation	C	373	+46	419
Filière culturelle		170		170
Attachés ter. de conserv. du patrimoine	A	17		17
Bibliothécaires territoriaux	A	13		13
Conservateurs territor. de bibliothèques	A	2		2
Conservateurs territoriaux du patrimoine	A	8		8
Directeurs établ.ter.enseign. artistique	A	1		1
Professeurs ter. enseignement artistique	A	12		12
Assistants Territ. Enseign. Artistique	B	4		4
Assist. Ter. Conserv. Patrimoine et Biblio	B	47		47
Adjoints du patrimoine territoriaux	C	66		66
Filière médico-sociale		143		143
Cadres territoriaux de santé paramédical	A	3		3
Infirmiers Terr. en Soins Généraux	A	1		1
Médecins territoriaux	A	1		1
Puéricultrices territoriales	A	11		11
Auxiliaires de puériculture territoriaux	C	127		127
Auxiliaires de soins territoriaux	C	0		0
Filière Médico-Technique		3		3
Biologistes, vétérinaires, pharmaciens	A	2		2
Techniciens Paramédicaux Territoriaux	B	1		1
Filière Sécurité (Police Municipale)		70		70
Chef de service de Police Municipale	B	7		7
Agents de police municipale	C	63		63
Filière Sociale		129		129
Educateurs terr. de jeunes enfants	A	9		9
Assistants territoriaux socio-éducatifs (anc)	B	1		1
Educateurs territor. de jeunes enfants (anc)	B	22		22
Agents sociaux territoriaux	C	6		6
Agents ter.spécialis. écoles maternelles	C	91		91
Filière sportive		26		26
Conseillers ter.activités physiq.et sport.	A	4		4
Educateurs territoriaux des APS	B	21		21
Opérateurs ter. activités physiq.et sport.	C	1		1
Filière technique		737		738
Ingénieurs en chef territoriaux	A	1		1
Ingénieurs territoriaux	A	27		27
Techniciens territoriaux	B	50		50
Adjoints de maîtrise territoriaux	C	85		85
Adjoints techniques Territoriaux	C	574	+1	575
Sans filière		12		11
Assistante maternelle		12	-1	11
Ensemble		1932		1978

Budget annexe Forêts

Filière Cadre d'emploi ou métier	Cat.	Emplois ouverts
Filière Technique		7
Techniciens territoriaux	B	1
Adjointes techniques territoriaux	C	6
Ensemble		7

Budget annexe Archéologie Préventive

Filière Cadre d'emploi ou métier	Cat.	Emplois ouverts
Filière culturelle		3
Attachés Ter. de conservation du patrimoine	A	2
Assist. Ter. Conserv. Patrimoine et Biblio	B	1
Ensemble		3

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur la création de 46 emplois d'adjoint d'animation (animateurs périscolaires), grade de référence Adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe, au sein de la Direction Education ;
- se prononce favorablement sur la création d'un emploi d'adjoint technique (agent polyvalent d'établissement de la petite enfance), grade de référence adjoint technique principal de 1^{ère} classe, au sein de la Direction de la Petite Enfance ;
- se prononce favorablement sur la suppression d'un emploi d'assistante maternelle (sans catégorie) ;
- se prononce favorablement sur la modification en conséquence de la Liste des Emplois Permanents afin de tenir compte de l'évolution des besoins ;
- adopte la mise à jour de la liste des emplois permanents tenant compte de l'ensemble de ces évolutions ;
- autorise le recrutement d'un agent contractuel sur les emplois créés au sein de la Ville de Besançon, dans le cadre de la législation en vigueur (loi n° 84-53 du 26 janvier 1984).

Rapport adopté à l'unanimité

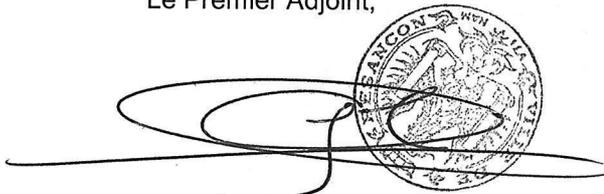
Pour : 55

Contre : 0

Abstention*: 0

Conseillers intéressés : 0

Pour extrait conforme,
Pour La Maire,
Le Premier Adjoint,



Abdel GHEZALI

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.